

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 26 MAI 2014

Sont présents à 20.15 h, à la salle multifonctionnelle du Rural, 60 citoyennes et citoyens de Givisiez qui siègent sous la présidence de M. Georges Baechler, Syndic, ainsi qu'une journaliste.

M. le Syndic ouvre l'Assemblée et salue les participants.

Il excuse les absences de MM. Daniel Berset, membre de la commission scolaire, Didier Carrard, Jean-Daniel Wicht et Gilles Vérillotte.

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2013 (ce PV ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
- 2 Comptes 2013
- 3 Budget d'investissements 2014 :
 - 3.1 Valorisation du PAD Chandolan
 - 3.2 Raccordement des installations de chauffage à Givicad
 - 3.3 Réfection du réseau d'eau potable à la rue Pierre-Yerly et à la route de la Faye
- 4 Modification des statuts de Coriolis Infrastructures
- 5 Divers

Convoquée, conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes (LCo) et à la décision de l'Assemblée communale du 23 mai 2011, par insertion dans la Feuille officielle no 19 du 9 mai 2014, par avis au pilier public et par le Message de printemps 2014 du Conseil communal, distribué à chaque ménage, cette Assemblée peut siéger valablement. Les débats sont enregistrés.

MM. Jean-Pierre Laville et Philippe Nuoffer sont désignés comme scrutateurs. Conformément à l'article 18 LCo, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic rappelle la qualité de citoyen de Givisiez, suisse ou étranger, nécessaire pour participer aux délibérations, et prie les éventuels auditeurs de prendre place sur les sièges disposés le long du mur. Il invite les intervenants à indiquer préalablement leur nom et le quartier où ils habitent.

1 PROCES-VERBAL

Par décision du Conseil communal, mentionnée dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2013 n'est pas lu : il pouvait être consulté au bureau communal ainsi que sur le site www.givisiez.ch.

Ce procès-verbal fut approuvé par le Conseil communal en séance du 13 janvier 2014, comme requis par l'article 13 ReLCo.

M. le Syndic ouvre la discussion mais personne ne demande la parole. Il ordonne le vote à mains levées :

- **le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.**

2 COMPTES 2013

M. le Syndic introduit le sujet en commentant divers graphiques sur la fiscalité, qui figurent dans le Message:

- *A l'analyse détaillée des comptes, on s'aperçoit que les dépenses communales sont bien maîtrisées et correspondent au budget établi. Par contre, certaines dépenses liées sont en augmentation et de surcroît les rentrées fiscales sont en diminution.*
- *Environs 15% des personnes physiques ne payent pas d'impôts, alors que 2,65% des contribuables payent pratiquement un tiers du total. Nous voyons dans les tableaux récapitulatifs que cette proportion se modifie. Les contribuables importants diminuent au profit de contribuables moins fortunés. Cette tendance n'a rien de particulier ni d'exceptionnel. Elle est simplement due à la densification du tissu bâti et à l'augmentation des habitants sur notre Commune. Notre situation de*

Commune périphérique d'un centre urbain ainsi que les nouvelles directives de la LAT ne permettront pas d'inverser cette tendance. Cette situation est d'ailleurs similaire pour les impôts sur la fortune où le 0,64% des contribuables payent la moitié des contributions. L'évolution dans le temps est là aussi comparable à celle des impôts sur le revenu.

- *Nous avons annoncé cette tendance il y a deux années déjà. Cependant, les comptes effectifs de l'époque nous ayant apporté des surprises positives n'ont pas permis de suffisamment étayer cette conviction sur la réalité à venir.*
- *Le résultat négatif de notre exercice comptable 2013 est donc le reflet de la situation réelle. Nous n'avons pas souhaité cacher cela par des jeux d'écritures en dissolvant des réserves attribuées à des projets spécifiques ou en diminuant des amortissements. Ces réserves nous seront des plus utiles pour les projets à venir.*

En plus des explications fournies par M. le Syndic, les citoyens trouveront de nombreuses informations sur ces comptes aux pages 3 à 25 du Message.

M. Michel Ramuz, Vice-Syndic et responsable des finances présente les comptes 2013 et relève les particularités des divers chapitres du compte de fonctionnement, dont les recettes totalisent CHF 16'470'690 pour CHF 16'614'786 de dépenses, dégageant une perte de CHF 144'096.

Il remercie les Conseillers communaux d'avoir respecté le budget des dépenses. Malheureusement, les recettes n'ont pas suivi.

M. Ramuz apporte encore quelques commentaires aux décomptes finaux d'investissement.

Le cash-flow 2013 atteint CHF 714'778, soit CHF 459'363 de plus que prévu au budget.

Le Conseil communal présente dans son Message de printemps 2014 le décompte final de l'investissement suivant, voté par l'Assemblée communale du printemps 2012:

- Mandats d'études parallèles pour l'aménagement du secteur Chandolan-Corberayes-La Chassotte

M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, en lit le préavis :

"Le rôle de la Commission financière consiste principalement à prendre position sur le rapport de l'organe de

contrôle et à fournir à l'Assemblée communale un préavis de telle sorte que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause.

La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises d'une part, pour effectuer sa propre appréciation sur les comptes de l'exercice, et d'autre part, pour prendre connaissance avec le Conseil communal du rapport complémentaire de Multifiduciaire Fribourg SA relatif à la révision des comptes.

Les comptes de l'exercice 2013 sont meilleurs que prévus. En effet, la perte annoncée de 294'445 francs a finalement été ramenée à 144'096 francs et ceci sans avoir dissout la provision de 250'000 francs prévue au budget de fonctionnement 2013 pour l'entretien des immeubles.

Cette amélioration est aussi la conséquence de rentrées fiscales des personnes morales supérieures aux prévisions. A relever toutefois que le résultat avant les opérations de clôture est en recul de 55% par rapport à l'exercice 2012.

1. **Appréciation de la Commission financière**

Comparaison du compte de fonctionnement avec le budget

Le compte de fonctionnement de l'exercice peut se résumer de la manière suivante :

	Comptes	Budget	Ecart
Total des produits	16'470'690	16'034'310	+ 2,7 %
Total des charges	15'755'912	15'778'895	- 0,1 %
BN avant amort. et provisions	714'778	255'415	
- amortissements obligatoires	<u>- 791'170</u>	<u>- 790'275</u>	
Résultat après amort. obligatoires	- 76'392	- 534'860	+ 458'468
- amortissements supplémentaires	- 32'704		
- constitution de provisions	- 35'000	- 9'585	
+ dissolution de provisions	.	250'000	
Résultat final	<u>- 144'096</u>	<u>- 294'445</u>	

Le compte de fonctionnement a enregistré des recettes supplémentaires pour 436'380 francs représentant une augmentation de 2,7% par rapport au budget. Par contre, les dépenses sont restées très proches de celles budgétées avec une diminution de seulement 22'983 francs.

Finalement, l'exercice 2013 présente une perte nette de 76'392 francs avant les amortissements supplémentaires, alors que le budget prévoyait à ce stade un déficit de 534'860 francs. Les prévisions budgétaires se trouvent ainsi améliorées de 458'468 francs.

Malgré la présence d'une perte, le Conseil communal a toutefois jugé utile de procéder à des amortissements

supplémentaires pour 32'704 francs destinés à arrondir les investissements portés au bilan et à augmenter des provisions existantes pour 35'000 francs.

Comparaison des comptes par nature avec le budget

Dans son ensemble, les comptes de fonctionnement ont enregistré une légère progression des revenus par rapport au budget et se résument comme suit :

	Comptes	Budget	Variations
Fiscalité communale	12'221'317	11'854'850	+ 3,1 %
Emoluments et revenus des biens	2'572'252	2'462'220	+ 4,5 %
Subventions et partic. des collectivités	978'335	1'011'010	- 3,2 %
Imputations internes	698'786	706'230	
	<u>16'470'690</u>	<u>16'034'310</u>	+ 2,7 %

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- Les produits de la fiscalité communale ont été pour plus de 360'000 francs supérieurs au budget mais se situent toutefois pour environ 675'000 francs en dessous de ceux enregistrés l'exercice précédent.
- La participation des parents à l'accueil extrascolaire pour un solde de 2012, ainsi que des remboursements d'assurances sont à l'origine de l'augmentation des émoluments et revenus des biens.
- La baisse des subventions et participations des collectivités est à imputer à la diminution du coût de la déchetterie intercommunale qui se répercute sur la participation des communes de Givisiez et Granges-Paccot.

Les **charges de fonctionnement** sont toujours sous contrôle et ne dépassent le budget que de 0,1%. Nous relevons avec satisfaction la bonne maîtrise des charges puisque plusieurs dicastères présentent des comptes meilleurs que le budget. Cette catégorie de charges peut être résumée ainsi :

	Comptes	Budget	Variations
Autorités et personnel	2'311'679	2'308'200	+ 0,2 %
Consommation, biens, services	3'346'898	3'109'450	+ 7,6 %
Participations à des collectivités	6'637'220	6'777'165	- 2,1 %
Aides et subventions	2'158'337	2'200'900	- 1,9 %
Intérêts	602'992	676'950	- 10,9 %
Imputations internes	698'786	706'230	
	<u>15'755'912</u>	<u>15'778'895</u>	- 0,1 %

On peut faire les constatations suivantes au sujet de cette récapitulation :

- Malgré une augmentation de 20% du traitement du personnel administratif au budget 2013, on cons-

tate que cela n'a pas suffi puisque les comptes enregistrent encore un supplément de 2,6%.

- Les dépassements dans le chapitre « Consommation, biens et services » proviennent en particulier, du système informatique, de l'augmentation des besoins techniques et de maintenance, d'un entretien plus important que prévu des réseaux routiers, d'eau potable et des bâtiments, ainsi que d'un remboursement d'impôt forfaitaire.
- La diminution des participations à des collectivités provient d'une réduction de 5% de notre part au cycle d'orientation et la déchetterie n'a pas atteint les coûts budgétés. Par contre, notre part au Service social de la Sonnaz a encore augmenté de 12%.
- Les économies réalisées sur les intérêts des dettes proviennent du renouvellement d'emprunts à des taux plus favorables et également à des emprunts basés sur des taux Libor bon marché.

2. Compte des investissements

Deux membres de la Commission financière ont effectué, en plus des travaux de la fiduciaire, un contrôle des investissements dans les bureaux de l'administration communale le 28 mars 2014. Les pointages effectués ont permis de constater que toutes les écritures comptables étaient dûment documentées par des pièces justificatives visées par les personnes autorisées.

La comparaison du compte d'investissements 2013 avec le budget se présente ainsi :

	Comptes	Budget	Ecart
Total des produits	496'855	315'000	
Total des charges	<u>1'438'725</u>	<u>5'132'400</u>	
Investissements nets portés au bilan	941'870	4'817'400	- 3'875'530

La différence avec le budget résulte d'investissements qui n'ont pu ni être soumis à l'Assemblée communale, ni effectués durant l'exercice 2013.

A relever que le degré d'autofinancement est de 75,9%. A titre comparatif, l'indicateur moyen cantonal est de 82,9% pour l'année 2012.

Décomptes finaux d'investissements

Le seul investissement terminé durant l'exercice 2013 concerne l'étude d'aménagement du secteur Chandolan-Corberayes-Chassotte dont le coût final s'est élevé à 306'907 francs alors que le crédit voté le 23 mai 2012 était de 250'000 francs. La justification de ce dépas-

sement de 56'907 francs est expliquée à la page 26 du dernier Message du Conseil communal.

3. Analyse du bilan

Durant l'exercice, les liquidités ont augmenté de 1,3 million pour atteindre 2,7 millions au 31 décembre 2013.

Les emprunts communaux ont augmenté de 1,3 million au cours de l'exercice et se montent désormais à 24,3 millions au 31 décembre 2013.

Les réserves ouvertes ont augmenté elles de 35'000 francs en 2013 et atteignent aujourd'hui 3,14 millions.

En conclusion et par différence entre les actifs et les passifs du bilan, la fortune nette se monte à 5,2 millions de francs au 31 décembre 2013.

4. Rapport complémentaire de Multifiduciaire Fribourg SA

Les comptes communaux ont été révisés par Multifiduciaire Fribourg SA dans les locaux de l'Administration communale du mardi 25 mars au jeudi 27 mars 2014. Le rapport de révision de la Fiduciaire est publié aux pages 21 et 22 du Message de printemps du Conseil communal.

Le rapport complémentaire destiné au Conseil communal et à la Commission financière explique de manière détaillée tous les points examinés et les constatations faites lors de la vérification des comptes de l'exercice 2013.

Nous retenons pour l'essentiel les points suivants :

- L'organe de révision a voué une attention particulière à l'existence des actifs et passifs, ainsi qu'à leur évaluation. Il a aussi analysé l'échéance et le renouvellement des divers emprunts.
- Il a ensuite procédé aux vérifications obligatoires selon les formulaires officiels du Service des communes.
- L'application de la législation cantonale et des directives du Service des communes a aussi été passée en revue. L'organe de contrôle relève à ce sujet que le degré de couverture des chapitres « Eaux usées et Eau potable » n'a pas été intégral avec respectivement 95,4% et 94,9% au lieu de

100%. En outre, il a encore été souhaité que l'imputation interne des intérêts et amortissements sur ces chapitres ne résultent plus d'une estimation historique mais qu'elle repose dorénavant sur un calcul plus précis.

En conclusion, l'organe de révision confirme l'exactitude des comptes présentés et recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Commission financière tient à remercier l'organe de révision pour le travail effectué et pour l'élaboration de son rapport complémentaire.

5. Conclusion

La perte de 144'096 francs n'est pas si grave que cela, car les comptes auraient aussi pu faire ressortir un bénéfice. En effet, le Conseil communal a non seulement renoncé à dissoudre 250'000 francs de réserve pour l'entretien des bâtiments prévu au budget de fonctionnement 2013, mais il a encore corrigé à la baisse pour 350'000 francs de recettes fiscales budgétées.

Pour insignifiant qu'il soit, cet excédent de charges n'en témoigne pas moins de la détérioration des perspectives financières de la Commune. Toutefois, le panier des réserves ouvertes reste encore bien doté avec plus de 3 millions de francs.

L'évolution du cash-flow qui a passé pour la première fois en-dessous du million avec 714'778 francs appelle aussi à la prudence. A titre de comparaison, le cash-flow moyen de ces dix dernières années s'est élevé à plus de 2 millions de francs.

Dès lors, malgré la bonne conjoncture actuelle, ce constat doit inciter le Conseil communal à la prudence dans le choix de projets d'investissements futurs de manière à ne pas grever encore plus les charges de fonctionnement.

Sur la base du rapport complémentaire de l'organe de révision du 28 avril 2014, ainsi que sur notre propre appréciation des comptes, nous avons l'avantage de proposer à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver les comptes pour l'exercice 2013 présentant un total de bilan de CHF 36'770'619.88 et une perte de CHF 144'095.68 et d'en donner décharge à l'Autorité communale et à sa boursière."

M. le Syndic remercie le Président de la Commission financière et ouvre la discussion.

M. Bernard Schneider prend la parole. En page 19 du Message, il est fait état d'une variation négative de CHF 555'266.40 résultant de l'application à la lettre des directives du Service cantonal des contributions avalisées par la majorité du Conseil communal et de la Commission financière, et non pas à l'unanimité. Il aimerait avoir des explications à ce sujet.

M. le Syndic répond qu'il s'agit vraisemblablement d'une erreur de texte. Le Conseil communal a validé les directives à l'unanimité.

M. Michel Ramuz ajoute que les directives du Service cantonal des contributions prévoyaient de manière erronée une augmentation de 8% de la recette de l'impôt pour l'année 2013. La différence de CHF 555'266.40 provient de la forte baisse des impôts sur les soldes par rapport à l'année précédente.

M. Schneider demande ce qu'il en est du poste intérêts rémunérateurs et moratoires de CHF -40'018.20. L'intérêt rémunérateur de 2% incite-t-il à payer à l'avance ses impôts ?

M. Ramuz répond que CHF 2'000'000 d'impôts de personnes morales et physiques sont payés avant fin janvier pour bénéficier de cet intérêt de 2%. Les intérêts rémunérateurs représentent CHF 66'000, alors que les intérêts de retard se montent à CHF 35'000. La différence de CHF 31'000 est largement compensée par le fait que la Commune évite de devoir emprunter.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- **à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve les comptes 2013 de la commune de Givisiez, donnant décharge au Conseil communal et à la bourgeoisie.**

3 BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2014

3.1 Valorisation du PAD Chandolan

Mme Suzanne Schwegler, Conseillère communale responsable de l'urbanisme, présente cet objet, expliqué à la page 27 du Message.

Mme Schwegler rappelle que le PAD fixe les droits et les obligations des propriétaires et des autorités. "A l'origine de ce dossier, il y a le concept global du projet CCC (Chandolan-Corberayes-Chassotte). Ce projet,

dans sa conception globale, tend à valoriser un paysage agricole très apprécié, parce que sis aux portes de la Ville, en assurant une forme de continuité dans la zone concernée.

La densification le long de l'autoroute permet le dégagement d'un parc naturel au milieu de la nouvelle zone bâtie, illustrant ainsi la rencontre du paysage rural et de la Ville.

Des parcours continus le long de ce parc rural mènent des quartiers urbanisés vers le bois de Moncor dans une séquence paysagère continue adaptée à la topographie.

Ce mouvement harmonieux passe par la zone sportive de Chandolan pour laquelle un concept particulier a été élaboré.

Souvent très fragmentés et traités comme des enclaves dans la ville, les espaces sportifs du Parc des sports de Chandolan sont traités en interaction avec l'environnement direct que constitue le paysage rural.

Une attention toute particulière sera apportée aux éléments paysagers qui définiront les espaces, en vue d'intégrer les différentes fonctions du Parc des sports dans un ensemble naturel cohérent.

Le Conseil communal sollicite donc de cette Assemblée un crédit de CHF 200'000, à répartir sur deux exercices et à financer par un emprunt."

Mme Schwegler ouvre la discussion.

M. Bernard Schneider demande des informations sur les courts de tennis prévus sur le site.

Mme Schwegler lui répond qu'il y aura six courts de tennis extérieurs et quatre courts couverts. La construction de ces nouveaux courts de tennis impliquera la disparition des courts existants à la route de l'Epinais, le droit de superficie étant arrivé à échéance.

Le Tennis-Club Givisiez connaît un développement réjouissant. Il se trouve actuellement à l'étroit et il attend avec impatience la réalisation des infrastructures du Parc des sports de Chandolan.

En plus du Tennis-Club Givisiez, la Commune travaille également avec d'autres clubs sportifs et la Commission d'aménagement sur ce projet.

M. Schneider se déclare satisfait que ce droit de superficie soit arrivé à échéance. A l'époque, en 1971, il s'agissait de discuter des terrains de la famille d'Alcantara qui voulait les mettre en lotissement. Le

Conseil communal de jadis s'y était opposé et avait acheté les terrains à cette famille pour les besoins de la Commune. M. Schneider se réjouit aujourd'hui que les décisions de l'époque ont été respectées.

Mme Hélène Page demande si des places de parc ont été prévues en suffisance pour les sportifs provenant de l'extérieur de la Commune.

Mme Schwegler répond que la mobilité et le stationnement représentent les soucis majeurs de ce dossier. Ainsi, les surfaces pour le parage des véhicules ont été prévues en suffisance.

Elle passe la parole à M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, qui en lit le préavis :

"Vous vous souvenez peut-être qu'en mai 2012, nous avons voté un crédit de 250'000 francs pour l'établissement d'un mandat d'études parallèles (MEP) destiné à étudier les meilleures solutions possibles pour le terrain d'une superficie d'environ 180'000 m² que nous possédons seuls ou en copropriété avec la Commune de Granges-Paccot dans le secteur sis entre la zone sportive de Chandolan, Corberayes et la Chassotte. Cette étude, dont les résultats ont été rendus publics l'année passée, nous est revenue à 307'000 francs.

Le crédit d'investissement qui est demandé aujourd'hui est la suite logique de la 1^{ère} étape. Le plan d'aménagement de détail (PAD) concerne la zone sportive de Chandolan qui est déjà entièrement notre propriété. Dans un souci de continuité et de cohérence, ce PAD sera réalisé par le bureau milanais lauréat du concours du MEP 2013. Il est par ailleurs prévu des ateliers de travail réunissant les autorités communales, les sociétés sportives intéressées ainsi que des partenaires potentiellement susceptibles de réaliser les travaux.

La commission financière est consciente qu'avec le crédit demandé de 200'000 francs, nous aurons déjà investi un demi-million de francs avant que le premier coup de pioche ne soit donné.

La Commission financière vous recommande néanmoins d'approuver ce crédit de 200'000 francs pour les actes préparatoires à la valorisation du PAD Chandolan. Cette somme sera répartie à égalité sur les exercices 2014 et 2015 et sera financée par un emprunt. Ce crédit induira des intérêts de 5'000 francs et un amortissement de 8'000 francs, soit 13'000 francs de charges annuelles supplémentaires qui grèveront les comptes de fonctionnement."

Personne ne demandant la parole, M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- à la majorité des voix exprimées moins deux absentions, l'Assemblée octroie un crédit de CHF 200'000, à financer par un emprunt, pour la valorisation du PAD Chandolan.

3.2 Raccordement des installations de chauffage à Givicad

M. Roger Carrard, Conseiller communal responsable du patrimoine communal et de l'énergie, présente cet objet, expliqué à la page 28 du Message.

Il explique que les conduites de chauffage à distance se trouvent à proximité de divers bâtiments communaux, tels que les trois bâtiments scolaires, la Maison communale et le Rural. Il convient dès lors d'utiliser cette énergie en démontant les chaudières et citernes à mazout existantes et en raccordant les conduites d'eau chaude aux bâtiments communaux.

Le chauffage au mazout de la buvette de Chandolan sera également remplacé et la buvette raccordée au gaz.

Ces travaux se feront en lieu et place des travaux pour la toiture du bâtiment scolaire 92, dont la réfection totale n'est plus jugée nécessaire, suite à la disparition des particules corrosives émanant de l'ancienne chaufferie à mazout sur ce toit.

M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, en lit le préavis :

"A l'occasion de la dernière Assemblée communale de décembre 2013, nous avons accepté le crédit de 540'000 francs proposé par le Conseil communal pour payer en une fois, (avec une économie de quelque 190'000 francs) les taxes pour le raccordement au réseau de chauffage à distance Givicad et pour la puissance thermique.

Personne n'a à cette occasion attiré l'attention de l'Assemblée communale sur le fait que pour utiliser le chauffage à distance, il fallait procéder à de nombreux et coûteux travaux de mise hors service des installations existantes, de fouille pour l'introduction des conduites à l'intérieur des bâtiments communaux et pour le rebranchement des diverses installations de chauffage.

Nous sommes dès lors devant une situation de fait accompli car la demande qui nous est faite aujourd'hui aurait dû nous être présentée en même temps que le crédit de 540'000 francs. Nous sommes bien obligés maintenant d'investir encore 150'000 francs pour pouvoir bénéficier pleinement de ce chauffage à distance. Dans ce

montant est également compris le raccordement au gaz de la chaudière de la buvette du terrain de football qui avait été prévue lorsque nous avons accepté l'extension de réseau d'eau et gaz jusqu'à la RealSport Arena.

La Commission financière vous demande dès lors de bien vouloir accepter le crédit de 150'000 francs pour les coûts de raccordements et les modifications des installations de chauffage des bâtiments communaux. Ce montant sera prélevé des capitaux disponibles."

M. Roger Carrard prend la parole et répond comme suit :

"La remarque de la Commission financière est tout à fait pertinente quant au manque d'information sur les travaux à effectuer lors des raccordements de la partie secondaire des bâtiments communaux au CAD (le raccordement primaire étant à charge du Groupe E).

Par souci de transparence, une explication peut être apportée de la manière suivante :

Comme relevé dans les précédents messages, les études menées et le choix des variantes ont nécessité des négociations serrées avec le Groupe E afin d'obtenir des prix intéressants sur la taxe de raccordement qui a été soumise à l'Assemblée de décembre 2013.

Or, concernant la partie technique liée aux raccordements des nouvelles installations et aux démontages des anciennes chaudières, les interlocuteurs ne sont pas les mêmes personnes. C'est par le biais de notre ingénieur-conseil que les offres devaient nous être soumises. Ceci fut fait mais au début février 2014 seulement car le chantier de la centrale CAD à l'ancien SAR avait subi un retard de quelques mois et nous n'avions pas reçu de données chiffrées à vous présenter au budget de l'Assemblée de décembre 2013.

Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a avantage à coordonner les adjudications de la partie primaire (Groupe E) et secondaire (Commune) pour les appels d'offres. Par expérience, il est souhaitable que ce soit la même entreprise qui exécute ces travaux. Soit par efficacité ou soit pour négocier un prix/rabais intéressant. C'est la raison pour laquelle notre ingénieur-conseil a dû attendre le Groupe E et nous a transmis son offre que le 6 février 2014."

M. Roger Carrard ouvre la discussion.

M. José Salicio demande si la Commune a envisagé des solutions plus écologiques pour diminuer les frais de chauffage, par exemple dans la zone sportive.

M. Carrard répond que la Commune envisage l'élaboration d'un Plan communal des énergies qui sera mis à l'enquête en même temps que le Plan d'aménagement local. Elle vise aussi la certification "Cité de l'énergie". La Commune a également mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé afin de proposer des concepts d'économie d'énergie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- à la majorité des voix exprimées moins une abstention, l'Assemblée octroie un crédit de CHF 150'000, prélevé des capitaux disponibles, pour les raccordements et les modifications des installations de chauffage suite au branchement à Givicad.

3.3 Réfection du réseau d'eau potable à la rue Pierre-Yerly et à la route de la Faye

M. Eric Mennel, Conseiller communal responsable des infrastructures souterraines, présente cet objet, expliqué à la page 29 du Message.

Le réseau d'eau potable de la Commune est estimé à une valeur de CHF 15'000'000. Ce réseau, également utilisé pour la défense incendie est de qualité et doit le rester. C'est pourquoi la Commune s'emploie à en limiter au maximum les pertes. La réfection du réseau a ainsi permis une diminution de la consommation d'eau de 169 m³ à 95 m³ d'eau par habitant en dix ans.

En 2012, il a été constaté des fuites d'eau à la route de la Faye et en 2013 à la rue Pierre-Yerly, provoquant des dégâts sur le domaine public et chez des privés. Les conduites sont fortement corrodées et il est prévu de les remplacer sur une longueur de 200 m pour éviter que de nouveaux dégâts ne se reproduisent.

Ces travaux à exécuter par les Services industriels de la Ville de Fribourg sont prévus en été 2014.

M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, en lit le préavis :

"La Commission financière n'a rien à ajouter aux commentaires du Conseil communal publiés à la page 29 du dernier Message.

S'agissant de dépenses indispensables pour le maintien en bon état de notre réseau d'eau potable, la Commission financière vous recommande de ratifier le crédit

de 100'000 francs demandé. Le montant en question sera financé par un emprunt et provoquera des charges annuelles supplémentaires totales de 6'500 francs sur les comptes de fonctionnement."

M. le Syndic ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il ordonne le vote à mains levées :

- à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée octroie un crédit de CHF 100'000, à financer par un emprunt, pour la réfection du réseau d'eau potable à la rue Pierre-Yerly et à la route de la Faye.

4 Modification des statuts de Coriolis Infrastructures

M. Michel Ramuz, Vice-Syndic et membre du comité de direction de Coriolis Infrastructures, présente cet objet, expliqué aux pages 30 à 34 du Message.

Le Comité de direction de Coriolis Infrastructures demande une augmentation de la participation des cinq communes membres, de maximum CHF 10 par habitant. Cette participation ne pourra dépasser CHF 32.50 par habitant.

Le produit des jeux émanant du casino de Granges-Paccot, dont Coriolis Infrastructures encaisse 12,5% des recettes, a fortement diminué, suite à la concurrence du casino de Neuchâtel et à l'introduction de la loi fédérale sur la fumée passive.

Cette augmentation de CHF 10 par habitant est nécessaire pour assurer la survie des deux salles de spectacle Equilibre et Nuithonie.

Le Comité de direction de Coriolis Infrastructures a profité de cette demande pour effectuer un toilettage de ses statuts.

M. Ramuz ouvre la discussion.

M. Philippe Equey demande ce qui se passe si une des cinq communes membres s'oppose à cette augmentation.

M. Ramuz explique que la modification des statuts doit être approuvée par les législatifs des trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population. Si le législatif de la commune de Fribourg dit non, c'est donc le statut quo.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- à la majorité des voix exprimées moins deux abstentions et sept voix contre, l'Assemblée approuve la modification des statuts de Coriolis Infrastructures.

5 DIVERS

M. le Syndic prend la parole.

Il explique que le projet des Terrasses du Manoir suit son cours. *"Nous sommes toujours en attente d'une détermination des services concernés pour l'octroi des lits. En parallèle la commune planche sur le projet des appartements protégés de Chanteclair qui devraient faire le pendant avec l'extension des Terrasses du Manoir.*

Au sujet de la votation du 30 mars dernier, le refus d'une des communes concernées par la fusion 2c2g nous a certes affectés, mais au vu des défis à venir, les constatations faites lors de la campagne gardent toute leur actualité et les chiffres présentés ce soir le prouvent si besoin est. Nous n'allons pas céder à l'urgence ni aux pressions politiques, mais votre Conseil communal analysera toutes les options qui lui permettront de conduire notre Commune sereinement vers ses futures échéances."

M. le Syndic ouvre la discussion.

M. José Salicio prend la parole au sujet des zones 30. Il lit un extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 mai 2012, dans lequel l'ancien Syndic déclare qu'*on se limitera au concept le plus léger possible puis, après de nouveaux relevés de vitesse, on complétera au besoin le dispositif."* M. Salicio estime donc que les aménagements mis en place, ne correspondent pas à ce qui a été voté.

M. le Syndic répond que pour ce projet, la Commune a essayé de trouver le meilleur compromis entre les divers besoins des usagers de la circulation. Cette réalisation est gratifiante pour l'usager qui recherche la sécurité, à l'exemple de l'enfant sur le chemin de l'école ou le cycliste.

M. Eric Mennel ajoute que lors de la votation sur cet objet en Assemblée communale, le concept avait déjà été élaboré par le bureau d'urbanistes Team+ et mis à l'en-

quête en 2011. Le concept établi avant cette Assemblée a été appliqué tel quel.

Effectivement, on peut penser qu'il y a beaucoup de chicanes sur la route de Jubindus, mais c'est aussi sur ce tronçon de route qu'on a relevé les vitesses les plus élevées, de l'ordre de 70-80 km/h.

Par ailleurs, le type de rétrécissement choisi est le décrochement horizontal, plus respectueux de l'automobiliste que le "gendarme couché".

M. Salicio indique que le giratoire des Grives est problématique depuis la mise en place des rétrécissements. En venant depuis la route du Château-d'Affry, le dernier rétrécissement avant ce mini-giratoire oblige les automobilistes à se déporter vers la gauche. Les automobilistes venant en sens inverse n'ont aucune visibilité et risquent la collision.

M. Mennel informe que la Commune a fait confiance à ses deux mandataires pour cette réalisation, en ce qui concerne notamment la visibilité. Il précise que le projet a également été vu et approuvé par les spécialistes du Service des ponts et chaussées. Des tests seront néanmoins effectués pour vérifier la situation.

M. Salicio ajoute qu'un panneau de signalisation 30 km/h empêche le passage des camions à l'embouchure de la route de Jubindus.

M. Mennel répond que ce panneau provisoire a aujourd'hui disparu.

Mme Danielle Salicio mentionne un problème de parcage près de la crèche. Les véhicules, en manœuvrant, mettent en danger les enfants se rendant à la crèche, malgré la présence de la police intercommunale. Elle demande de mettre un obstacle pour empêcher ce parcage.

M. Mennel annonce qu'il analysera la situation et qu'il prendra les dispositions nécessaires.

M. Philippe Equey demande si le mini-giratoire de Jubindus sera maintenu, ainsi que les passages pour piétons. Il préconise la pose d'un miroir pour pallier au manque de visibilité dans ce giratoire.

M. Mennel répond que le giratoire sera maintenu. Les passages pour piétons doivent disparaître. Il s'agit d'une obligation liée aux zones 30, sauf pour les passages pour piétons disposés aux abords des écoles. En ce qui concerne la pose d'un miroir. Il analysera la situation.

M. Jean-Marie Marchon préconise de diminuer la longueur du rétrécissement de chaussée contesté, avant le giratoire de Jubindus. D'une manière générale, il a constaté des engorgements de véhicules entre les rétrécissements de chaussée durant les heures de pointe et également des difficultés de passer en présence d'un bus.

M. Mennel prend note de ces remarques. Il explique qu'il y a normalement la place pour au moins trois véhicules normaux entre deux rétrécissements de chaussée. Il est conscient des désagréments occasionnés par ce chantier et celui de Givicad, réalisés simultanément.

M. Bernard Schneider demande si de telles chicanes sont également prévues sur la route du Château-d'Affry, entre le pont de la semi-autoroute et le giratoire Bellevue.

M. le Syndic répond que rien n'est prévu dans l'immédiat. Par contre, le giratoire de Bellevue est problématique et sa géométrie sera revue dans le cadre d'un futur PAD à établir dans cette zone.

M. André Sciboz se plaint des risques d'accidents depuis la mise en place de ces aménagements. Le rétroviseur de sa voiture a été abîmé en croisant une autre voiture.

M. le Syndic déclare en guise de conclusion que le Conseil communal analysera la situation. Cependant, ces rétrécissements sont des contraintes physiques destinées à obliger les automobilistes à lever le pied, même en l'absence de la police. Il précise en outre la responsabilité de chaque utilisateur face aux règlements en vigueur.

Il clôt alors cette Assemblée à 21.50 h, en souhaitant à toutes et à tous un bel été. Il donne rendez-vous aux citoyennes et citoyens de Givisiez pour la prochaine Assemblée communale extraordinaire prévue le 13 octobre 2014 et qui aura pour thème principal le projet des Terrasses du Manoir, sous réserve de l'obtention des lits demandés par la Commune auprès des instances cantonales.

M. le Syndic invite les citoyennes et citoyens à partager le traditionnel verre de l'amitié.

L'Assemblée applaudit.

Le secrétaire :

Le Syndic :

Philippe Vorlet

Georges Baechler